

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

MIDI PYRÉNÉES

COMMUNIQUE de PRESSE

NI PAUVRE NI SOUMIS¹ encore et toujours dans la rue le 12 octobre !

Alors que tout augmente, les personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes continuent à s'enfoncer dans la pauvreté ! Et encore plus à l'âge de la retraite !

La réforme des retraites, c'est LA grande réforme du quinquennat de Nicolas Sarkozy. **Mais comme trop souvent, les personnes en situation de handicaps font figure de grands absents. La loi sur les retraites n'apporte pas de solutions à la situation spécifique des travailleurs handicapés ni à celles des aidants familiaux.**

Hier, l'allongement, dans le droit commun, de la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir prétendre à une pension de retraite à taux plein risque mécaniquement de rendre plus difficile encore l'accès au dispositif de retraite anticipée à l'âge de 55 ans pour les travailleurs justifiant d'une incapacité de 80 %. Alors qu'il faut, au contraire, encore assouplir les critères, trop restrictifs, d'accès à ce dispositif qui n'a bénéficié, depuis sa création en 2004, qu'à 10 000 personnes. Et bien mieux prendre en considération les droits à la retraite des aidants familiaux.

Alors que le gouvernement dit faire une priorité du retour à l'emploi des personnes en situation de handicaps, il aurait été logique qu'il prête une attention redoublée à la retraite de ces travailleurs. Il en va tout autrement... D'autant que l'Etat va encore ponctionner le budget de l'AGEFIHP destinés à former les travailleurs handicapés....

Et la réforme des retraites continue à faire l'impasse sur quinze millions de personnes atteintes de maladies chroniques. *"Comment est-il possible d'avoir oublié que, du fait de l'allongement de l'espérance de vie et des progrès de la médecine, il y a et il y aura de plus en plus de personnes vivant de nombreuses années avec une maladie chronique ?"*

Il y a aussi les critères très limitatifs sans aucune prise en compte des effets à long terme des expositions aux produits nocifs, au stress, ... **retenus pour la prise en compte de la pénibilité pour l'accès à la retraite.**

Il faut que le niveau de pension de retraite soit au moins identique à celui de la pension d'invalidité pour compenser les carrières professionnelles fractionnées par la maladie, que la substitution de la retraite à la pension d'invalidité n'intervienne que sur demande de l'intéressé comme cela est déjà le cas pour ceux qui peuvent continuer à exercer une activité professionnelle partielle, la suppression de la saisissabilité et de la récupération sur la succession de l'allocation supplémentaire d'invalidité et l'allocation supplémentaire personnes âgées, la prise en compte pour leur droit à la retraite de la situation d'«aidant» pour les conjoints et les parents des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques.

De surcroît, la **réforme en catimini de la médecine du travail**, adossée à la réforme des retraites, fait craindre le pire pour la santé des travailleurs handicapés ou pas.

Quant à la **promesse d'augmentation de l'AAH, elle laissera quand même ses titulaires, en 2012 et les années suivantes, avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté² ! Et ne réglera pas le problème des pensions d'invalidité, rentes Accident du Travail ou Maladies professionnelles dont le niveau est parfois inférieur à l'AAH³ ! Sans parler des effets pervers et injustes de réglementations empilées sans cohérence !**

Quant aux titulaires de l'AAH, la retraite les condamne au minimum vieillesse très largement inférieur au seuil de pauvreté ! Et dont une partie est soumise à récupération !

¹ Plus d'informations sur <http://www.nipauvrenisoumis.org/> et sur <http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr/>

² Au 1/9/2010, le montant de l'AAH passe de 696,63 à 711,95 €, soit **15 euros de plus** ! Le seuil de pauvreté est de 910 € par mois...

³ Depuis le 1er avril 2010, la pension d'invalidité complétée par l'Allocation Supplémentaire Invalidité est de 645,20 € / mois

Craintes persistantes encore :

- quant au projet de **réforme sur la perte d'autonomie** (réforme du « 5e risque » en voie de se réduire au recours à une assurance privée)
- pour la **prestation de compensation du handicap** (PCH) et les plans personnalisés de compensation mis en danger par la baisse des budgets des collectivités territoriales.
- dans le domaine de la santé, avec la **réduction de l'évolution des objectifs nationaux des dépenses d'assurance maladie** (ONDAM).
- concernant la **remise en cause de certains avantages fiscaux et sociaux**, notamment relatifs à l'emploi des aides à domicile et des services à la personne.
- **en matière d'emploi** avec des restrictions déjà engagées (réduction des dispositifs d'aide et d'accompagnement à l'emploi, baisse du nombre de contrats aidés pour 2011, arrêt de certaines aides de l'AGEFIPH, ...)
- **pour les élèves et les étudiants en situation de handicap** qui continuent à manquer d'AVS (auxiliaires de vie scolaire) et qui sont pénalisés dans ce contexte de réduction des dépenses publiques à tous les niveaux.

Nous ne pouvons accepter que de plus en plus de personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes cessent ou retardent tout ou partie de leurs soins, faute d'accès à la CMU et à cause des franchises, déremboursements de médicaments, etc.. ! Alors qu'elles font aussi face aux augmentations importantes d'EDF, du gaz et tant d'autres.

C'est en effet une **période noire pour ces personnes et leurs proches. Ressources, retraites, dépendance, compensation, santé, accessibilité..., les attaques viennent de tous côtés...** et tout cela avec comme toile de fond la crise économique et sociale qui pèse sur les budgets publics mais n'empêche pas par ailleurs des profits records dans d'autres domaines.

L'accumulation de tous ces sujets impacte brutalement les personnes les plus fragilisées par leur handicap. Alerte sur les conséquences sociales de décisions budgétaires !

Encore une fois, comme pour la santé, le revenu d'existence ou l'aide à domicile, la **nécessaire solidarité avec les personnes qui en ont le plus besoin est sacrifiée sur l'autel du déficit, de la rigueur et de l'individualisme**. Comme le rappelle la quarantaine d'associations qui ont lancé un grand appel le 14 septembre -- www.investirsurlasolidarite.org, la solidarité n'est pas un coût pour une société, mais un investissement !

Ni pauvre, ni soumis demande toujours d'urgence au président de la République et au gouvernement :

La création du revenu d'existence égal au SMIC brut, soumis à cotisations, et cumulable avec celui du conjoint, quel que soit le lieu de vie : domicile propre, établissement, chez un tiers.

L'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées.

La suppression des mesures de « régressions sociales » : franchises médicales et participations forfaitaires, forfait hospitalier, fiscalisation des indemnités du travail, ...

Dans le même état d'esprit vient de se créer un nouveau collectif interassociatif « Investir sur la solidarité », qui élargit la lutte. Il réunit une cinquantaine d'associations du champ sanitaire et social, qui tirent la sonnette d'alarme et appellent à une mobilisation citoyenne pour la solidarité.

Pour rejoindre le mouvement et signer l'appel : www.investirsurlasolidarite.org

Contacts presse :

Act Up Sud Ouest : Guy MOLINIER - 06 18 41 20 99 - APF 31 : Magalie DEJEAN - 05 34 50 85 50
Handi-Social : Odile MAURIN - 06 68 96 93 56 (entre 11h et 21h)